

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 JANVIER 2023

-----

L'an deux mil vingt-deux le mardi 10 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Jean-Jacques DURCHON, Katherine POUCHAUDON, Stéphane BRÉANT, Adjoint, Magalie BOUIN, Sébastien CHEVALIER, Franck FLEURY, Aurélie GOUMAZ, Guillaume LEROY, Marie-Laurence POUILLY, Xavier POUILLY, Christophe SAINT MARTIN, Joseph SPATARO,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Gilles HALLINGER

David TARDIVEAU

**1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Magalie BOUIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**2) Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 08 novembre 2022

**3) – Décisions du Maire**

**2022-14** : Abandon du droit de préemption suite à la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître M-Christine RIVAYRAND-BLANC, Notaire Associées, 9 rue Sadi Carnot BP 74 78513 RAMBOUILLET

- Un bien immobilier bâti sur un terrain situé au 3b Impasse du Fossé - Giroudet - 28230 ECROSNES, sur la parcelle cadastrée ZO 107, pour une superficie totale de 769 m<sup>2</sup>.

**2022-15** : Abandon du droit de préemption suite à la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Emmanuelle HILLAIRET, Notaire, 2 Rue Félix Lorin 78120 RAMBOUILLET

- Un bien immobilier bâti sur un terrain situé au 2 rue de l'Ocre - 28230 ECROSNES, sur la parcelle cadastrée C178 et C 1115, pour une superficie totale de 1220 m<sup>2</sup>.

**4) – Travaux de voirie – Demande de subvention FDI auprès du Département d'Eure-et-Loir (2023-01-01)**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y a urgence à procéder à des réfections de la rue de Chartres en traversée d'Ecrignolles. La commune profiterait de ces travaux pour réaliser des travaux d'aménagements de sécurité.

Le diagnostic et l'estimatif des travaux ont été réalisés par Eure-et-Loir Ingénierie.

La structure de la voie est fortement endommagée et vu l'importance du linéaire, le conseil départemental prendrait à sa charge les travaux d'enrobé et de marquage axial. La commune se chargeant des aménagements de sécurité.

Le coût de l'option retenue s'élève à 73 348 € HT

Il est possible de solliciter une subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental titre du FDI (Fonds Départemental des Investissements).

Mme le Maire demande au conseil s'il l'autorise à solliciter cette subvention pour 2023.

Le conseil Municipal approuve ces travaux.

Pour un montant total de 73 348,00 € H.T. soit 88 017,60 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du FDI pour l'ensemble des devis.

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Subvention FDI	50%	36 674,00 €
Autofinancement		36 674,00 € HT

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de

subvention. Ils connaîtront un début d'exécution au cours de l'année 2023.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**.

**Autorise** Mme le Maire à solliciter cette subvention au titre du FDI 2023.

**Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

#### **5) – Anticipation des investissements budget 2023 (2023-01-02)**

Mme le Maire informe le conseil qu'afin de préserver la continuité du service et, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date d'adoption du budget, le Maire peut :

– Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;

– Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

– De plus, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits : engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les crédits ouverts en 2022 étaient de :

Chapitre 21 : 479 514 €	Anticipation possible 119 878 €
-------------------------	------------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**Autorise** Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses à la section d'investissement du budget de la Commune, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2022.

**S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023.

#### **6) – DM n°1 – Ajustement inscriptions budgétaires 2022 (2023-01-03)**

Suite à une erreur d'imputation sur le budget 2022 pour l'inscription des crédits de dégrèvement de la Taxe Foncière Non Bâtie pour les jeunes agriculteurs et le remboursement des intérêts d'emprunt suite à la cession du restaurant scolaire au SIVOS en 2017, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : compte 63512 : - 2 500 €	compte 7391171 : + 2 500 €
compte 022 : - 4 600 €	compte 66111 : + 4 600 €

Mme le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à modifier les crédits tels qu'ils sont présentés ci-dessus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

**Décide** de procéder aux modifications des crédits tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

L'équilibre budgétaire 2022 est inchangé

#### **7) – Subvention classe de découverte (2023-01-04)**

Mme le Maire informe le conseil de la volonté du Directeur de l'école élémentaire d'organiser une classe découverte en Dordogne sur le thème de la préhistoire.

Nous avons reçu le devis, qui sera pris en charge par la coopérative scolaire, pour ce séjour de 5 jours pour les 44 élèves des deux classes d'un montant de 19 536 €, transport compris.

Afin d'établir la participation résiduelle pour les familles, il nous ait demandé si la commune pourrait octroyer une subvention par enfant.

Après avoir examiné les différents financements déjà prévus par Monsieur le Directeur, coopérative scolaire, loto, tombola, kermesse, les subventions déjà accordées ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DÉCIDE** d'accorder une subvention de 60 € par enfant. La subvention totale serait de 2 640 €.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

**8) – TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE A COMPTER DU 1er JANVIER 2023 (2023-01-05)**

Mme le Maire informe le conseil que la délibération des concessions cimetièrè date de 2011.

Il est nécessaire de la mettre à jour et de préciser les attributions.

Il est rappelé que le cimetière manque de places et qu'il a été nécessaire de procéder à la reprise des concessions non entretenues.

La procédure de cette opération complexe a débuté en 2014 sur une durée de 3 ans. Nous avons relevé 30 sépultures pour un budget global d'un peu moins de 20 000 €.

Au vu de ces constats, le conseil municipal s'interroge sur la possibilité d'accepter des demandes d'achat de concessions aux personnes n'habitant pas la commune.

Les membres du conseil municipal évoquent le nombre très insuffisant d'emplacements disponibles et décident que seules les personnes domiciliées sur la commune pourront être autorisées à acquérir une concession.

Les tarifs des concessions sont reconduits à compter l'année 2023.

<b>Cimetière - Concessions nouvelles</b>			
Tarif	Période	15 ans	30 ans
Plaque	Tarif	100 €	200 €

<b>Jardin du Souvenir - Dispersion</b>			
Tarif Plaque		35 €	

<b>Jardin du Souvenir - Columbarium</b>			
Période		30 ans	
Tarif		500 €	
Plaque		65 €	

<b>Jardin du Souvenir - Cavurnes</b>			
Période	15 ans	30 ans	50 ans
Tarif	100 €	200 €	400 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs proposés pour l'année 2023.

**9) – Informations diverses :**

- Point sur les travaux de la salle polyvalente.

L'entreprise TELOSIA est venue voir la possibilité de réaliser des forages pour une éventuelle future installation de la géothermie. Le rapport sera rendu le jeudi 19 janvier à 9H30.

A la suite de ce rendu, nous devons nous interroger sur la continuité ou la modification des travaux de la salle.

- Eclairage Public : Nous avons quelques difficultés à faire couper à certains endroits de la commune l'éclairage de nuit.

- Tour cycliste d'Eure-et-Loir : Le Tour cycliste d'Eure-et-Loir passera encore sur notre commune cette année, mais cette fois-ci en venant de Bleury vers Jonvilliers le dimanche 11 juin 2023.

- M. LEROY Guillaume, demande une sécurisation au niveau de la Croix de Bois suite à la création du lotissement des Marronniers, rue de la Briquèterie, carrefour dangereux.

Une étude sera sollicitée auprès d'Eure-et-Loir ingénierie.

- M. BREANT, demande s'il va y avoir plus de relevages des poubelles de recyclage suite aux nouveautés 2023.

Il n'est pas prévu de ramassage supplémentaire. Si le conteneur est trop petit, en demander un autre.

M. SPATARO, nous informe que sur la rue de St Etienne RD 331, il y a beaucoup de nid de poule et qu'il n'y a pas eu d'étiquettes « recyclage » de collées sur les poubelles de Giroudet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.